



**Législature : 2011 – 2016**

**Année : 2012**

**Séance : 2**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL  
DU  
LUNDI 25 JUIN 2012**

---

1.	<b>Appel et approbation de l'ordre du jour</b> .....	3
2.	<b>Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2012</b> .....	4
3.	<b>Courrier</b> .....	4
4.	<b>Communications du Bureau</b> .....	4
5.	<b>Préavis 03/2012 : Rapport de gestion 2011</b> .....	5
6.	<b>Préavis 02/2012 : Rapport des comptes 2011</b> .....	9
7.	<b>Préavis 05/2012 : Demande de crédit pour la réfection des revêtements des routes de Chexbres (RC 762b) et de Lutry (RC 769c)</b> .....	12
8.	<b>Préavis 06/2012 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2012</b> .....	13
9.	<b>Préavis 04/2012 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe</b> .....	14
10.	<b>Elections statutaires</b> .....	14
	10.1 Election à la présidence du Conseil.....	14
	10.2 Election à la vice-présidence du Conseil.....	15
	10.3 Election des scrutateurs.....	15
	10.4 Election des scrutateurs suppléants.....	15
	10.5 Election des membres de la Commission de gestion.....	16
	10.6 Election des suppléants de la Commission de gestion.....	17
	10.7 Election à la présidence de la Commission de gestion.....	17
11.	<b>Communications de la municipalité</b> .....	17
11.1	<b>Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard</b> .....	17
11.1.1	L'Amicale des Savigny.....	17
11.2	<b>Informations données par M. Gilbert Regamey</b> .....	18
11.2.1	Travaux sur route.....	18
11.2.2	Réfection ruisseau.....	18
11.2.3	Déchetterie.....	18
11.3	<b>Informations données par M. Sylvaire Coquil</b> .....	18
11.3.1	Eglise.....	18
11.3.2	Agora.....	18
11.3.3	Police.....	18
11.4	<b>Informations données par M. Jacques Ochs</b> .....	18
11.4.1	Captage du Renard et Bron.....	18
12.	<b>Divers et propositions individuelles</b> .....	19

## 1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Laureline Ballif

Sont excusés: M. Ralph Brühlmann  
Mme Jasmine Cordey  
Mme Lena Davison  
M. Gilbert Dufour  
M. Gérard Lavanchy  
Mme Béatrice Posse  
M. Jean-Claude RoCHAT

Sont absents: M. Christian Lavanchy  
M. Thierry Verreyt

Sont présents : 51 conseillères et conseillers

### Salutations

Mme Ballif ouvre la séance du Conseil en saluant :

M. le syndic, Mme la municipale et MM. les municipaux, M. le député Oran, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse, Mmes et MM. les conseillères et conseillers et le public.

### 1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 15 mai 2012, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2012.
3. Courrier.
4. Communications du Bureau.
5. Préavis 03/2012 : Rapport de gestion 2011.
6. Préavis 02/2012 : Rapport des comptes 2011.
7. Préavis 05/2012 : Demande de crédit pour la réfection des revêtements des routes de Chexbres (RC 762b) et de Lutry (RC 769c).
8. Préavis 06/2012 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2012 (1<sup>ère</sup> tranche).
9. Préavis 04/2012 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe.
10. Elections statutaires
  - 10.1 Election à la Présidence du Conseil
  - 10.2 Election à la Vice-Présidence du Conseil
  - 10.3 Election des scrutateurs
  - 10.4 Election des scrutateurs suppléants

- 10.5 Election des membres de la Commission de gestion
- 10.6 Election des suppléants de la Commission de gestion
- 10.7 Election à la Présidence de la Commission de gestion
- 11. Communications de la municipalité.
- 12. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à une évidente majorité.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2012**

La discussion concernant le PV est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

## **3. Courrier**

Mme la présidente donne lecture de la correspondance suivante :

- Lettre de la municipalité du 10 mai invitant à convoquer le Conseil de ce soir.

## **4. Communications du Bureau**

Le 7 juin dernier, M. Nicolas Tomic est devenu papa pour la deuxième fois. Au nom de l'assemblée, Mme la présidente exprime ses sincères félicitations pour cet heureux événement.

### Votations du 17 juin 2012

Le taux de participation pour Savigny s'est élevé à 48,5 % pour 2082 électeurs inscrits.

Objet 1 – Initiative populaire fédérale « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement »

Refusé par 551 non contre 438 oui

Objet 2 – Initiative populaire fédérale « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple) »

Refusé par 836 non contre 163 oui

Objet 3 – La modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Réseaux de soins)

Refusé par 946 non contre 61 oui.

Votation cantonale :

Initiative populaire « Assistance au suicide en EMS » (modification de la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique

Refusé par 628 non contre 353 oui

Contre-projet du Grand Conseil modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique

Accepté par 642 oui contre 330 non

En cas d'acceptation des deux projets :

Le contre-projet du Grand Conseil est plébiscité avec 695 voix contre 253 voix pour l'initiative populaire.

## **5. Préavis 03/2012 : Rapport de gestion 2011**

Le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, la rapporteure de la commission de gestion lira les conclusions du rapport puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

La parole est ouverte.

**Administration générale, finance et sécurité sociale**3.3.4 – Association régionale pour l'action sociale (ARAS) – page 38

M. Perreten intervient au sujet des comptes qui sont mentionnés avec un excédent de charges de CHF 48'998.95, alors que le rapport des comptes signale un excédent de recettes d'un peu plus de CHF 64'000, équivalant à la participation communale. C'est vrai qu'il y a eu un prélèvement du fonds de réserve, ce qui est édicté par le Canton. En finalité, le résultat pour Savigny est positif avec un montant de CHF 15'194.60.

M. le syndic répond que ces chiffres venant du directeur de l'ARAS, il les accepte et corrigera le rapport de gestion.

3.3.2 – Accueil de jour des enfants – page 37

M. Borloz aimerait connaître les étapes suivantes prévues pour l'accueil parascolaire des enfants de Savigny.

Mme Weidmann Yenny explique que dès que la réorganisation scolaire sera adoptée, Savigny demandera l'adhésion au réseau d'Oron APERO dont il faudra accepter les statuts. Ces démarches se sont faites tout dernièrement.

**Ecoles / Sport**5.1.2 Réorganisation scolaire – pages 48 et 49

Mme Libal aimerait comparer les coûts par élèves entre les variantes Mézières et Lausanne, mais il manque les chiffres pour Lausanne.

Mme Weidmann Yenny explique qu'il était plus facile de faire un comparatif de coût pour Mézières avec les primaires actuels de Savigny et Forel. Pour les élèves devant se rendre à Lausanne, le calcul dépend de beaucoup plus de critères. Lausanne désire grouper dans ses bâtiments les secondaires et les cycles de transition, alors que l'établissement Savigny-Forel n'aurait plus que les primaires. L'abonnement TL change également de tarif. Les enfants de Savigny utilisent 3 zones, tandis que pour Forel l'abonnement revient à CHF 792 par enfant. Par contre, si les enfants devaient se rendre à Mézières, ils n'utiliseraient que deux zones, soit CHF 405 par élève.

**Domaines et bâtiments**6.3.1.1 Entretien – page 59

Mme Félix a lu qu'un nouveau procédé permettait de poser un tapis à froid, tel que fait sur la route du Poisat. Elle aimerait savoir si les résultats sont satisfaisants ?

M. Regamey répond qu'il est entièrement satisfait. Le même procédé sera utilisé encore cette année sur la route des Miguettes.

### **Urbanisme/Police/Protection civile**

#### 7.1.2.1 – Les centres locaux – page 70

Mme Libal relève que, selon l'analyse du Service du développement territorial, Savigny et Mézières répondent au statut de centre local. Y a-t-il une garantie que Savigny reste en compétition, même si elle n'a pas les écoles ?

Mme Weidmann Yenny répond que selon le SDT, ce sont bien les deux communes qui répondent aux critères imposés. Le choix pour les écoles n'intervient pas dans cette analyse.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe la parole à la rapporteure pour les conclusions.

### **Conclusions**

La commission de gestion pour l'année 2011 propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la municipalité et de donner décharge de sa gestion pour l'année 2011.

Mme la présidente remercie la commission de gestion pour son travail et ouvre la discussion générale sur le rapport.

M. Stehlin constate un immense travail effectué par la commission de gestion, par la quantité importante de renseignements fournis dans son rapport. Il ne discute pas la qualité de ce document ni le travail effectué par chacun, mais se demande si la commission de gestion est en partie sortie du cadre de ses attributions. Selon l'art. 112 du règlement, il y est stipulé que la municipalité présente pour le 31 mai un rapport au Conseil et que celui-ci est renvoyé pour examen à la commission de gestion. L'art. 113 stipule que la commission de gestion rapporte sur la gestion proprement dite et l'art. 115 fixe les attributions de ladite commission. Les alinéas énumèrent les missions à accomplir, notamment en procédant par sondages. Le travail effectué par la commission de cette année relève, de son avis personnel, plus d'une étude des sujets abordés en sus de la vérification pour l'examen du fonctionnement de la commune. Il faut veiller à ne pas aller trop loin, il existe déjà le rapport de la municipalité qui fournit largement les éléments pour sa gestion. Il est persuadé que de nombreux conseillers n'ont pas le temps de lire entièrement la

totalité des exposés mis à disposition. Il sait qu'il est difficile de trouver des candidats pour s'investir dans la chose publique. Il faut veiller à ne pas trop charger le bateau ; la vie professionnelle prend déjà assez de temps et la vie de famille ne doit pas être délaissée. Cela devient ardu de trouver des membres du Conseil pour siéger dans les commissions permanentes. Il n'en veut en aucun cas aux membres de la commission qui se sont organisés selon leur propre besoin et conviction pour l'établissement du rapport 2011. Il émet cependant ces remarques pour les futurs rapports et invite la commission à diminuer, dans la mesure du possible, le nombre de séances de commission.

Mme Simanis aimerait justifier le travail fait par la commission de gestion de cette année. L'art. 115, chapitre 2, laisse une grande marge d'interprétation. Cette année, en plus d'avoir effectué toutes les missions principales citées dans le règlement, la commission a essayé d'apporter un regard un peu plus profond sur deux sujets importants qui ont subi beaucoup d'attention au niveau cantonal et communal et qui seront toujours d'actualité dans les années à venir. Elle sait très bien que sa mission était de rapporter sur l'année écoulée, mais la commission a choisi de développer ces deux sujets qui sont la réorganisation scolaire et l'aménagement du territoire, parce que ce sont des sujets très complexes qui ont eu quelques pages de brefs résumés dans le rapport de gestion de la municipalité. La commission a désiré aller un peu plus loin et apporter une base d'informations pour des débats futurs en plus du devoir de vérification.

Le troisième sujet traité en détail, qui contient des informations qui ne sont pas directement liées à la commune, a été choisi car 2011 est l'année internationale de la forêt. La commission a estimé que c'est un sujet méconnu par beaucoup de monde ; elle a désiré présenter le travail et les enjeux derrière ce sujet dans un contexte très large, surtout maintenant où l'on entend beaucoup parler du besoin d'aménager les ressources de la planète. C'était le choix de la commission pour cette année, mais elle ne souhaite en aucun cas que les futures commissions se sentent obligées de faire de telles analyses chaque année, vu la difficulté pour certaines personnes de consacrer le temps nécessaire pour le bien suivi de la gestion.

Cette année, la commission a pu disposer du rapport de la municipalité deux semaines avant de devoir fournir son propre rapport. Il est toutefois impossible de faire tout le travail de la commission de gestion durant ces deux semaines, ses rapports étaient déjà rédigés.

Pour finir, elle soutient les arguments de l'intervention de M. Stehlin.

M. Ballif rajoute à l'intention des nouveaux conseillers que les conseillers de la législature précédente avaient émis le souhait que certains dicastères soient traités en profondeur. Ce vœu était émis par la commission de gestion 2005. Mais il n'y a aucun problème si l'on souhaite travailler différemment dans cette nouvelle législature.



M. Marc Cornut a lu dans le rapport de la commission que le système de chauffage de la salle de judo ne correspondait plus au standard technique actuel et devra être remplacé prochainement. Comme il y a déjà pas mal de frais qui ont été engagés pour ce collège, il aimerait savoir s'il faut s'attendre à des dépenses importantes ou si ces travaux font partie de l'entretien courant.

M. Coquil confirme que la chaudière arrive en bout de course et qu'il faut prévoir de la changer.

M. Pipoz a lu dans le rapport que la municipalité envisageait la poursuite des réflexions de l'urbanisation du quartier de la Porat dans l'année 2012. Où en est cette réflexion après les premiers six mois écoulés ?

Mme Weidmann Yenny admet que 2012 paraît optimiste ; il faut plutôt attendre 2013 pour des informations précises.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente soumet au vote l'approbation du rapport de gestion 2011.

#### **Votation préavis 03/2012**

Il est accepté à l'unanimité.

### **6. Préavis 02/2012 : Rapport des comptes 2011**

Comme pour le rapport de gestion, Mme la présidente propose de discuter le rapport des comptes 2011 chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, la rapporteure de la commission des finances lira les conclusions du rapport puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

La parole est ouverte.

#### **Domaines et bâtiments**

Rapport de la municipalité : pages bleues 7 à 12

#### 350-357.3133.00 – Achat de produits de nettoyage

Mme Schaer a fait le total des achats des produits de nettoyage et arrive à la somme considérable de CHF 29'414, ce qui signifie une augmentation de 66 % par rapport à

l'année 2010. La moitié de cette dépense est expliquée par la Cofin par un achat anticipé. De quelle manière est expliquée l'autre moitié de cette augmentation ?

M. Coquil n'a pas d'autres explications. Les achats se font en bloc et sont stockés. Pour le début de cette année, il n'y a eu aucun achat, il y avait assez de produits en réserve.

### **Travaux**

Rapport de la municipalité : pages bleues 13 à 16

#### 431.4363.00 – Participation de tiers

M. Peissard aimerait des explications sur ce compte.

M. Ochs répond qu'il s'agit de participation de tiers pour la construction de collecteurs. Ce poste tient compte de l'apport des habitants qui se raccordent aux collecteurs communaux, comme, par exemple, à la route de Lutry.

#### 460.3189.00 – Honoraires et frais divers

M. Peissard n'a pas bien compris le sens de la question de la Cofin, libellé « Y a-t-il des procédures en cours pour des perceptions indues de taxe d'épuration ».

Mme Félix explique qu'en consultant le grand livre des comptes pour voir toutes les transactions effectuées, la Cofin a constaté qu'il y a dû avoir des remboursements de taxes d'épuration perçues alors qu'elles n'auraient pas dû l'être, d'où le terme « indu ». La Cofin voulait savoir s'il y avait d'autres litiges en suspens qui auraient engendré des frais de remboursement de la municipalité envers des propriétaires de Savigny.

Sur la base de cette réponse, M. Peissard constate que la réponse de la Municipalité est incomplète.

M. Ochs rajoute que le sens de la question était un peu ambigu car nous sommes en 2012 et le rapport traitait l'année 2011, où il n'y avait pas de procédures en cours. Il se peut que dans le courant de l'année, au moment où il y a les premières informations sur les taxes de raccordement, les personnes soient taxées d'un certain montant. Ces montants peuvent être modifiés par la suite, selon les remarques des personnes qui construisent ou se raccordent. A ce moment, il faut faire un décompte des prestations et un remboursement peut avoir lieu pour l'ajustement des taxes en fin d'année.

**420.3189.00 – Honoraires et frais divers**

M. Marc Cornut relève que CHF 80'000 étaient prévus au budget, alors que seulement CHF 25'989 sont dépensés. Est-ce que cette différence est due à La Porat ou à d'autres projets non effectués ?

Mme Weidmann Yenny explique qu'il s'agit essentiellement d'études non faites à La Porat.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe la parole à la rapporteure pour les conclusions.

**Conclusions**

La commission des finances propose, à l'unanimité, au Conseil communal de se rallier aux conclusions du préavis 02/2012 et recommande d'accepter les comptes et le bilan de la bourse communale et d'en donner décharge à la municipalité et au boursier communal.

Mme la présidente remercie la commission des finances pour son travail et ouvre la discussion générale.

**Discussion générale**

La parole n'est pas demandée.

**Vote préavis 02/2012**

Mme la présidente soumet au vote l'approbation du rapport sur les comptes 2011.

Il est accepté à l'unanimité.

**7. Préavis 05/2012 : Demande de crédit pour la réfection des revêtements des routes de Chexbres (RC 762b) et de Lutry (RC 769c).**

Mme Schellenbaum Sprenger, rapporteure de la commission, est priée de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions du rapport.

Le rapport de la commission des finances, que tous les conseillers ont également reçu, arrivant aux mêmes conclusions que la commission ad hoc, Mme la présidente propose de ne pas lire les conclusions de la Cofin.

Mme la présidente remercie les deux commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Marc Cornut refuse ce préavis pour une question de principe mais aussi politique. La commune est mise au pied de l'Etat pour refaire cette route. Cette route a été remise à la commune dans l'état actuel et il n'est pas d'accord que la communauté soit obligée de payer la réfection de cette route. Plusieurs routes communales sont dans un plus mauvais état que celle de Lutry, surtout celle de Mollie-Margot dans les environs de La Pâle. Il estime que Savigny a largement à faire avec ses propres routes, en respectant les priorités. D'autre part, il y a des traversées de route à faire à la route de Lutry pour le téléphone, ou pour le réseau d'égout, certainement en sous-sol par perforage. Il ne croit pas que ce système ne coûtera pas plus cher. L'argument de refaire la route pour éviter un raccord à la jonction n'est pas une raison valable. On paie suffisamment d'impôts à la commune, mais aussi à l'Etat qui touche aussi des rétributions de la Confédération pour l'entretien des routes.

M. Monod rappelle qu'une étude sur le bruit se fait à Savigny ce qui pourrait engendrer l'assainissement des routes cantonales dans un avenir plus ou moins proche. Il aimerait savoir si les revêtements prévus sur les tronçons à refaire sont de nature de la technologie de limitation de bruit et si on ne devrait pas inclure des systèmes de réduction de vitesse, chicanes ou autres. Régulièrement des piétons empruntent la route de Lutry qui n'a pas d'éclairage. Il se demande si l'on ne va pas un peu vite et que d'ici une année ou un peu plus on casse tout pour refaire des améliorations.

M. Regamey rassure M. Cornut en disant qu'il a de bonnes relations avec le voyer de l'Etat. La réfection de ces routes était prévue pour 2014 ou 2015. Comme le Canton a libéré de l'argent pour refaire des routes, le voyer a proposé ces deux routes de Savigny. L'Etat n'a pas obligé la commune à refaire ces routes, c'est la commune qui a approché l'Etat pour demander ce qui était possible de faire. On peut plutôt envisager un rabais de 30 à 35 % au lieu des 25 % mentionnés dans le rapport. Toutes les études ont été faites par l'Etat. Cela serait malvenu vis-à-vis des citoyens

d'arriver vers le panneau de 50 km/h et que la route communale ne serait pas refaite.

L'étude du bruit se fait mais uniquement sur la route direction Oron. Aucune étude ne se fait sur les autres routes, car il n'y a pas assez de trafic. L'étude est toujours en cours, mais aucun résultat n'est parvenu à la Commune pour le moment.

La pose de ralentisseurs n'est pas envisageable, car cela gênerait pour le déneigement s'il y avait des encoubles de tous les côtés. La voirie a déjà des problèmes pour trouver des emplacements pour stocker la neige.

Les discussions pour un projet de cheminement pédestre entre la route de Lutry et la route de Chexbres, par l'arrière du quartier En Brit sont en cours avec les propriétaires qui devront léguer un peu de terrain. Ce cheminement aurait été fait il y a quelques années en arrière, si ces mêmes propriétaires n'avaient pas fait opposition. Il ne sert à rien de faire un trottoir au bout de la route de Lutry, car les piétons passeraient quand même sur le chemin le plus court.

En réponse à M. Cornut, M. Ochs explique que les autorisations pour ouvrir les routes cantonales ne viennent pas d'office. Le tuyau devra passer plusieurs mètres en dessous de la route. Les coûts s'il faut faire un coffrage dans la route sont plus conséquents qu'une simple fouille dans un terrain. L'année passée, la commune a fait un premier pas d'assainissement, car il y avait une opportunité. Pour la suite, elle a décidé de traverser la route par un forage dirigé pour éviter les coffrages. Ainsi on arrive à des coûts qui sont moindres.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote préavis 05/2012.**

Il est accepté à une large majorité.

### **8. Préavis 06/2012 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2012**

Avant d'ouvrir la discussion, Mme la présidente invite la rapporteure de la commission des finances, Mme Félix, à venir lire les conclusions du rapport de la commission.

La parole est ouverte.

M. Cornut est un peu déçu que les travaux à La Pâle ne se soient pas faits plus vite. Commencer les travaux après le concours hippique, il doute de la remise en état et de la stabilité du terrain durant l'hiver. Semer du gazon au mois d'octobre est trop tard, le terrain ne sera pas suffisamment engazonné au printemps prochain. Il suggère de mettre des copeaux durant la manifestation prévue. Y a-t-il d'autres dépenses prévues ou est-ce que Forel ne pourrait pas participer ?

M. Regamey voit mal aller demander à Forel s'ils peuvent aider pour préparer le terrain. L'avantage de faire ces travaux, c'est que cela pourra servir le concours hippique et d'autres manifestations qui se dérouleront à Savigny. Il n'est pas possible de commencer les travaux plus vite, car le concours hippique est organisé en septembre. Il compte 10 jours de travaux pour aplanir. Si les conditions météo le permettent, autour du 15 septembre le terrain devrait êtreensemencé. Un paillage du terrain pour protection donnera des solutions adéquates pour le printemps.

La parole n'est plus demandée.

**Vote préavis 06/2012.**

Il est accepté à l'unanimité.

**9. Préavis 04/2012 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe**

Avant d'ouvrir la discussion, Mme la présidente invite la rapporteure de la commission des finances, Mme Félix, à venir lire les conclusions du rapport de la commission.

La parole n'est pas demandée.

**Vote préavis 04/2012.**

Il est accepté à une large majorité, avec une abstention.

**10. Elections statutaires**

**10.1 Election à la présidence du Conseil**

M. Stehlin présente Mme Laurence Libal.

L'élection a lieu à bulletins secret.

Bulletins délivrés	:	51
Bulletins rentrés	:	51
Bulletins blancs	:	4
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	51
Majorité absolue	:	26

Mme Laurence Libal est élue par 43 voix.

Obtiennent des voix : M. Marc Cornut 3, Mme Félix 1.

## 10.2 Election à la vice-présidence du Conseil

M. Matter présente Mme Moira Simanis Cockell

L'élection a lieu à bulletins secret.

Bulletins délivrés	:	51
Bulletins rentrés	:	51
Bulletins blancs	:	5
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	51
Majorité absolue	:	26

Mme Moira Simanis Cockell est élue par 38 voix.

Obtiennent des voix : MM. Marc Cornut 3, Lavanchy 4, Mme Vaney 1.

## 10.3 Election des scrutateurs

Mme Libal présente MM. Daniel Métraux et Jean-Claude Rochat.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Mme la présidente propose d'effectuer l'élection à main levée. Le Conseil ne voit pas d'opposition à cette manière de procéder.

MM. Daniel Métraux et Jean-Claude Rochat sont élus à l'unanimité.

## 10.4 Election des scrutateurs suppléants

Mme Widmer présente Mme Claudine Bron et M. Célien Cornut.

L'élection a lieu à main levée.

Mme Claudine Bron et M. Célien Cornut sont élus à l'unanimité.

**10.5. Election des membres de la Commission de gestion**

La commission est composée de 7 membres et de 2 suppléants.

M. Ballif présente Mme Maité Lorusso, M. Gilles Goutte, M. Pierre-Félix Duvoisin, M. Thierry Verreyt, Mme Ruth Guggiari et M. Brian Hick.

Comme il n'y a que 6 candidats pour 7 postes, Mme la présidente encourage un volontaire à vivre cette expérience intéressante et enrichissante.

M. le syndic intervient en expliquant que l'élection a lieu à deux tours. Dans le cas où il manquerait un candidat, chaque conseiller peut être élu à ce poste. Au deuxième tour, le candidat avec le plus de voix sera élu d'office.

M. Stehlin encourage les conseillers à se présenter, on peut certainement travailler avec moins de sujet à analyser.

Les scrutateurs distribuent les bulletins secrets sur lesquels il faut mettre 7 noms.

**Sont élus au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité absolue 6 candidats :**

M. Pierre-Félix Duvoisin  
M. Gilles Goutte  
Mme Ruth Guggiari  
M. Brian Hick  
Mme Maité Lorusso  
M. Thierry Verreyt

Obtiennent des voix :

8 voix : M. Cornut

3 voix : MM. Borloz et Tomic

2 voix : Mmes Ballif et Schellenbaum Sprenger, MM. Ballif, Beaujouan, Cosandey, Etter, Hornemann, G. Lavanchy, Monod, Moret, Pittet et Werly

1 voix : Mmes Cordey, Félix et Widmer, MM. C. Cornut, Grandgirard, Mennet, Ruch.

Le 7<sup>e</sup> candidat sera donc élu au 2<sup>ème</sup> tour à la majorité relative, soit le conseiller qui obtient le plus de voix.

**Est élue** : Mme Luisa Schellenbaum Sprenger avec 7 voix.

Résultats du 2<sup>ème</sup> tour :

4 voix : MM. Borloz, C. Cornut, M. Cornut, G. Lavanchy, Monod, Werly

3 voix : MM. Cosandey, Guignard, Weier

2 voix : M. Hornemann

1 voix : MM. Butticaaz, Etter, Mennet, Peissard, Tomic



### **10.6 Election des suppléants de la Commission de gestion**

M. Ballif présente MM. Pascal Beaujouan et Claude Lavanchy.

L'élection a lieu à main levée.

MM. Pascal Beaujouan et Claude Lavanchy sont élus à l'unanimité, avec 1 abstention.

### **10.7 Election à la présidence de la Commission de gestion**

M. Stehlin présente Mme Maité Lorusso.

L'élection a lieu à main levée.

Mme Maité Lorusso est élue à l'unanimité.

## **11. Communications de la municipalité**

### **11.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard**

M. le syndic remercie l'assemblée pour les discussions constructives et l'acceptation de tous les préavis, particulièrement les rapports de gestion et de comptes. Il associe la secrétaire municipale à ses remerciements pour le soin apporté à la rédaction des différents rapports ainsi que la commission de gestion et la commission de finances pour leurs rapports. Il remercie également le Bureau sortant, Mme la présidente et les scrutateurs pour leur agréable collaboration et le travail effectué. Au nom de la municipalité, il adresse les félicitations aux nouveaux élus de ce soir, particulièrement à Mme la présidente, 4<sup>e</sup> dame à être élue à la présidence, qui sera suivie par une autre dame au perchoir, ce qui fera 4 présidentes de suite. Félicitations pour cette prise de pouvoir qui compense largement le manque de représentation féminine au Conseil, si l'on pense qu'il n'y a que 16 femmes par rapport à 44 hommes. Il souhaite à chacune et chacun plein succès dans leur nouvelle fonction.

#### **11.1.1 Amicale des Savigny**

A l'Ascension, les cousins français ont été reçus à Savigny à l'occasion du congrès du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'Amicale des Savigny. Le congrès s'est bien déroulé, avec beaucoup de monde. A cette occasion, une exposition dans le château de Blois a été annoncée, il ne faut pas y aller car les organisateurs ont renoncé à s'y rendre pour des raisons financières.

L'année prochaine, le congrès sera organisé du 9 au 12 mai à Savigny-sous-Mâlain qui se trouve à l'ouest de Dijon.

## **11.2 Informations données par M. Gilbert Regamey**

M. Regamey remercie pour l'acceptation du préavis.

### **11.2.1 Travaux sur route**

Des ralentisseurs ont été posés sur la route des 4 croisées, devant la ferme de M. Delessert.

### **11.2.2 Réfection ruisseau**

Comme les berges du ruisseau de Pra-Charbon au niveau de Crêt Rouge s'effondraient, elles ont été refaites.

### **11.2.3 Déchetterie**

Il n'y a pas eu de recours pour les adjudications des travaux pour la déchetterie. Les travaux pourront commencer à mi-septembre.

## **11.3 Informations données par M. Sylvaire Coquil**

### **11.3.1 Eglise**

M. Coquil remercie pour l'acceptation du crédit complémentaire pour le changement des battants des cloches de l'église. Il y aura prochainement des petits travaux de rénovation de la façade.

### **11.3.2 Agora**

Les bacs qui se trouvent autour de l'Agora vont subir des travaux de rénovation et d'étanchéité tout prochainement.

### **11.3.3 Police**

La police intercommunale a acheté un radar.

## **11.4 Informations données par M. Jacques Ochs**

### **11.4.1 Captage du Renard et Bron**

La commission de gestion s'était renseignée sur une source qui avait posé quelques problèmes de contamination dans les années 2009 et 2010. Grâce au chlorage, elle n'a pas eu d'influence sur la qualité de l'eau du réseau. Une réfection sur les deux captages sera entreprise. Avec des piquetages, on pourra mieux connaître le coût pour réaliser ces captages et préparer un préavis.

## 12. Divers et propositions individuelles

Mme la présidente ouvre la parole concernant le point divers et propositions individuelles.

M. Cornut aimerait remercier M. le syndic pour la bonne organisation du Marché lors du congrès de l'Amicale des Savigny, tout le monde a eu du plaisir. En ce qui concerne la suite des marchés, il a compris qu'il n'y aurait plus de marché à Savigny cette année, par contre il y en aura un à Forel en septembre. Est-ce que les sociétés de Savigny pourront tenir un stand à Forel ?

M. Regamey répond que la municipalité et les sociétés locales de Forel ont trouvé un accord et décidé de faire, à l'essai, les marchés alternativement à Forel et à Savigny. Les sociétés de Forel et Savigny pourront participer à ces marchés qui auront lieu une fois par année.

M. Braguglia explique que la convention de collaboration des sapeurs-pompiers de Vers-chez-les-Blanc, Epalinges et Savigny a été résiliée. Il aimerait connaître les raisons de cette résiliation.

M. Coquil répond que la convention de collaboration pouvait être dénoncée fin février de cette année. Il y avait deux solutions, soit la municipalité laissait aller les choses et elle était embarquée directement avec Epalinges, soit elle dénonçait la convention. Cette dénonciation étonnait beaucoup de monde, mais laissait au moins le libre choix pour se diriger éventuellement vers d'autres groupements. Après prise de contact avec l'ECA, elle nous a informé que Savigny ne pouvait rester seul pour assurer le service incendie. La meilleure solution pour eux serait Epalinges, ce qui éviterait de changer un ordre déjà établi. Il a pris contact avec Epalinges et les discussions sont en cours. Tout n'est pas tout rose avec Epalinges. Il a vu dernièrement un organigramme qui ne tenait aucune place aux pompiers de Savigny dans le fonctionnement du SDIS.

Mme Simanis Cockell demande à M. Coquil le nombre de fois que les policiers de notre Association de police ont été appelés en renfort à Lausanne pour aider lors des émeutes et si oui, quelles sont les conséquences financières pour l'Association ou pour les tâches principales auprès des communes faisant partie de ladite association.

M. le syndic répond que la police de l'Est lausannois a été appelée à deux reprises en renfort. Selon la nouvelle loi de l'organisation policière, il est prévu que les corps de polices s'entraident et qu'il n'y a pas de facturation entre les tiers.

M. Perreten a constaté des inondations sur la route des Miguettes, l'eau qui sortait du terrain.

M. Regamey dit qu'il est très difficile d'entrer en contact avec les propriétaires du terrain. Un drainage qui existait contre le mur devait être bouché.

M. Claude Lavanchy revient sur la manifestation qui annonçait le lancement de la fête cantonale de la musique. A cette occasion, une sculpture a été dévoilée. Elle se trouve en bordure du petit parc, à la hauteur du passage piétons, face au restaurant de l'Union. Il est déçu quant au choix de l'emplacement. Il s'avère que l'emblème de cette fête n'est pas mis en valeur dans son environnement, car trop caché par les plantations qui l'entourent. Il espère que la municipalité recherche une solution qui devrait mettre cette structure en valeur.

M. le syndic répond qu'il aurait fallu demander à son créateur de faire une sculpture plus grande. Quand la municipalité a dû débattre du futur emplacement de cette sculpture, elle s'attendait à quelque chose d'énorme. En réalité, la statue est plus modeste. On va peut-être trouver une solution pour la surélever.

M. Perreten prend note de cette remarquable appréciation municipale et se réjouit d'avance du résultat.

M. Regamey dit qu'il y a encore beaucoup d'autres choses à mettre au milieu du village, les organisateurs de la fête cantonale sont pleins d'idées, il y aura aussi des animations. Il est difficile de trouver des places adéquates pour tout ce qui est prévu.

Mme Bron trouve qu'il n'est pas pratique de poser du courrier dans la boîte aux lettres de la Maison communale, surtout si l'on arrive en voiture et qu'il manque des places de parc. Elle propose d'installer une boîte aux lettres aux pieds de l'escalier du bâtiment communal, ce qui faciliterait beaucoup de chose.

M. le syndic répond que cette une proposition mais pense toutefois que cela coûtera moins cher de mettre un timbre de CHF -.85.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente prend congé des conseillères et conseillers en tant que présidente et leur adresse les remerciements en premier. Elle a eu beaucoup de plaisir à diriger les débats pendant ces deux années et peut finir avec le merveilleux Conseil de ce soir. Elle remercie également son Bureau et tout particulièrement la secrétaire pour les nombreuses fois où elle a oublié de la remercier pour la rédaction des procès-verbaux. Il y a bien sûr aussi la municipalité avec laquelle elle a eu une bonne entente et collaboration, et tout le personnel du Greffe et le boursier communal, qui ont toujours été disponibles. On lui a demandé une fois combien de temps occupait la présidence. Maintenant qu'il y a une nouvelle présidente élue, elle peut le dire ; elle ne voulait pas la décourager à l'avance. Elle a consacré environ 550 heures par année pour la préparation des conseils et autres divers. Même si ce n'est pas toujours plaisant de préparer les séances, elle a eu aussi beaucoup de plaisir dans cette fonction et de nombreux avantages puisque c'était une année riche d'expériences, de découvertes et de rencontres. Depuis un certain temps, la présidence du Conseil reçoit une vingtaine d'invitations annuelles à des manifestations diverses, dont entre autres, la finale des solistes, l'inauguration des halles sud de Beaulieu, les soirées du Chœur d'hommes, les rencontres entre présidents des Conseils communaux qui finissent toujours par un apéritif fort sympathique, la fête romande de lutte suisse, la sortie des aînés, les soirées des nouveaux habitants et jeunes citoyens, les journées officielles du Comptoir suisse ou encore le congrès des Savigny de France et de Suisse. Elle souhaite autant de moments agréables à la nouvelle présidente qui va lui succéder dès le 1<sup>er</sup> juillet. Comme tous les anciens, elle sait pertinemment que son stress va augmenter à l'approche du premier Conseil. Elle ne doute pas que Mme Libal saura relever ce défi. Elle sera secondée dans ses tâches et activités par un nouveau Bureau. A toute cette équipe, Mme la présidente souhaite cordialement de partager et de vivre des moments aussi riches et agréables qu'elle a pu connaître durant ces deux années. Elle tire sa révérence et se retrouvera assise dans les rangs des conseillers lors des prochains Conseils.

Il ne lui reste plus qu'à souhaiter un bon retour et elle passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée vers 23h.55.

La Présidente

La Secrétaire



*L. Ballif*

*A.M. Guignard*

L. Ballif

A.M. Guignard